



Contrat de Rivière

Ardèche et affluents d'amont

Principaux travaux de restauration physique de la rivière année 2009

Programmes d'entretien (POE) en préparation :

Programme d'entretien de la végétation, des berges et du lit rivières Ardèche et Lignon - 2008 2014 :

Déclaration d'Intérêt Général des travaux du 26/07/2008

- La Souche - secteur du Moulinage (août-sept)
- Jaujac - secteur Pont de César (juill-août)
- Barnas - secteur le Cayre (sept-oct)
- Barnas - secteur de Chadenac (sept-oct)
- Thueyts - secteur Le Teyre (sept-oct)

- Labégude - secteur La Malpas (juin-juillet et septembre)
- Ucel - secteur Dugradus (mai-juin et nov-déc)
- Aubenas - secteur Pont d'Aubenas (avril et nov-déc)
- Aubenas - secteur Ancienne Ile (nov-déc)

- St Maurice d'Ardèche - secteur Pont de Lanais (août-sept)
- Pradon - secteur Boucle de Chauzon (juin)
- Labeaume - secteur Peyroche (nov-déc)

Plan d'entretien de la végétation et des berges et du lit rivière Ibie - 2008 2013 :

Déclaration d'Intérêt Général des travaux du 17/12/2007

- St Maurice d'Ibie - secteur des Condamines (mi janvier - mi février)
- Lagorce - secteur du Pont de Vigier (début janvier et avril)
- Lagorce - secteur du Pont de Miquenly (début janvier et avril)

Programme d'entretien de la végétation, des berges et du lit rivières Ardèche et Lignon (suite)

- St Julien de Peyrolas - secteur Font d'Orgues (février et nov-déc)
- St Julien de Peyrolas - secteur les Bordonnes (mars et nov-déc)
- St Just d'Ardèche - secteur Digue de Malatras (mars et nov-déc)

Rivières Fontaulière et Bourges

- POE en cours d'élaboration
- démarrage des travaux fin 2009

Rivières Auzon et Claduègne

- POE élaboré et validé
- procédure de DIG en cours
- démarrage des travaux fin 2009

Travaux de restauration de la continuité écologique de la rivière :

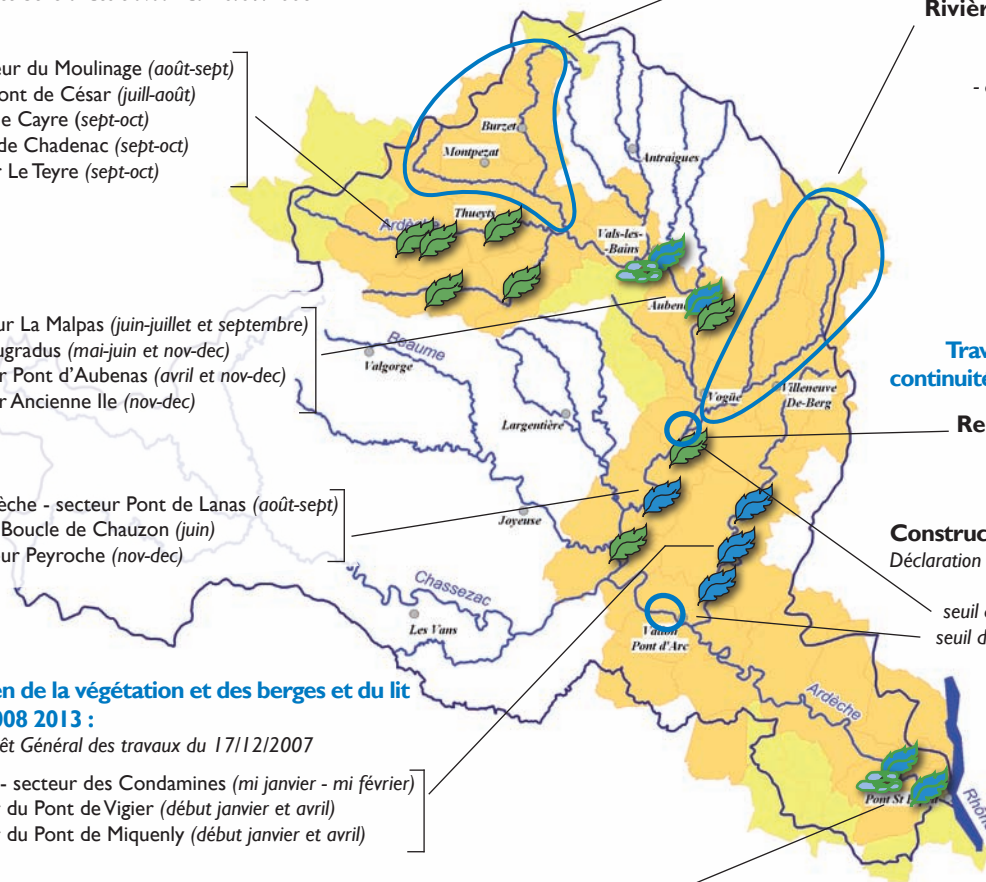
Recréation d'une ripisylve

- (mi avril - fin juin)
- aval du Pont de Lanais

Construction de passes à poissons

Déclaration d'Intérêt Général n°2008-212-8
(mi avril - fin juillet)

- seuil de Lanais - St Maurice d'Ardèche
- seuil de Gos et seuil de Vallon - Salavas



	chantier d'entretien de la végétation et des berges
	chantier de gestion du transport des matériaux solides
	opération en cours ou réalisée au 1 ^{er} semestre 2009
	opération prévue au 2 nd semestre 2009

Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Ardèche Claire.
Réalisés en interne (techniciens et agents rivière) ou par des entreprises prestataires.

Retour en images sur quelques chantiers :

Entretien de la végétation du bord du cours d'eau :



St Maurice d'Ibie - les Condamines (01/2009)
avant chantier



après chantier

Ces interventions concilient deux objectifs : limiter les risques dûs aux crues et préserver la qualité biologique de la rivière.

A l'amont des zones habitées et des ponts, on éliminera les arbres morts et instables. Dans d'autres secteurs, au contraire, une végétation plus dense est gardée et les bras de crues rouverts pour que l'eau puisse s'y étaler et dissiper son énergie.

La diversité des âges et des espèces végétales en bord de rivière est aussi favorisée.

Recréation d'une ripisylve - rive droite, aval du pont de Lanas :

L'objectif du chantier était de limiter l'érosion due aux crues et favoriser la biodiversité sur cette zone quasiment dépourvue de végétation.

En donnant à la berge une pente plus douce, en réintroduisant de la terre fertile et en replantant des bosquets d'arbres et de végétation, les travaux permettront de recréer une ripisylve fonctionnelle sur ce secteur, sans s'opposer à la dynamique naturelle du cours d'eau.



Vue d'ensemble du chantier - retalutage de la berge



Pose d'un géotextile et plantations

Construction de 3 passes à poissons sur Lanas, Salavas et Vallon :



Chantier de Lanas-St Maurice d'Ardèche
(le 12/06/2009)



Chantier de Vallon - Salavas
(le 26/06/2009)



Chantier de Gos (Salavas)
(le 26/06/2009)

A terme, ce sont 9 seuils que le contrat de rivière prévoit d'équiper pour rétablir la libre circulation des poissons sur 80km de cours d'eau, du Rhône à Aubenas.

Autres interventions ponctuelles, réalisées ou prévues :



Cirque de Gens



Pont de Grospière - Ruoms

- enlèvement d'arbres déstabilisés ou tombés dans le lit de la rivière (embâcles) suite aux crues de l'automne 2008 (pont des Salelles - St Maurice d'Ibie, Les Auches - Lanas, pont de Grospières - Ruoms, Plage du Pont d'Arc, amont village - Mayres) ;

- réalisation et pose de panneaux d'information suite aux travaux de restauration menés dans le Cirque de Gens et la zone d'arrêté de biotope de la Boucle de Chauzon.



Suivis de la qualité de l'Ardèche et de ses affluents

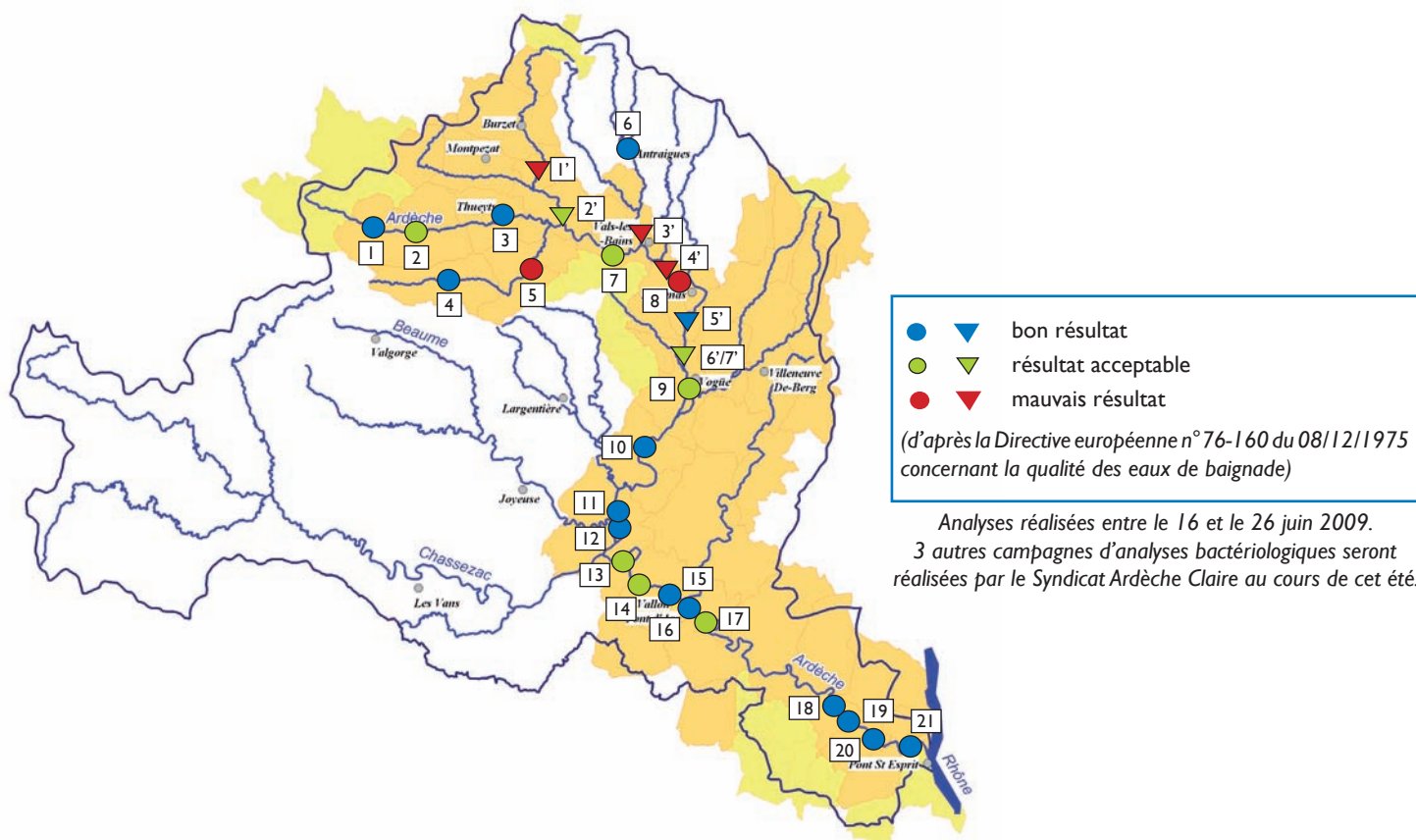
La qualité de nos rivières se qualifie de différentes façons selon les objectifs poursuivis. Ainsi, on peut suivre :

- **la qualité sanitaire de l'eau pour les usages.** Pour la baignade, par exemple, on mesure le niveau de contamination de l'eau en bactéries fécales.
- **la qualité biologique**, qui consiste en l'observation de la composition et de l'abondance de la faune et de la flore aquatique. Ces êtres vivants sont des témoins de la qualité de l'eau et de la «bonne santé» générale de la rivière dans le temps.

Sur son territoire de compétence, le Syndicat Ardèche Claire mène des suivis, permanents et ponctuels, sur ces différents aspects de la qualité, afin de compléter les suivis des eaux de baignade effectués par la DDASS et les suivis de la qualité biologique effectués par l'Agence de l'Eau RM&C.

Les actions du Contrat de Rivière «Ardèche et affluents d'amont» ont pour objectif d'améliorer et de pérenniser la qualité de nos cours d'eau dans son ensemble.

Suivi de la qualité bactériologique des eaux - juin 2009 :



● Analyses réalisées sur les sites de baignade :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 1 - Le Rancel - Mayres* | 11 - Plage allée du stade - Ruoms* |
| 2 - Plage camping Les Rives - Mayres* | 12 - Plage de la Bigournette - Ruoms |
| 3 - Pont du Diable - Theuets* | 13 - Plage site I - Sampzon* |
| 4 - Plan d'eau du Lignon - La Souche* | 14 - Plage du Port - Vallon Pont d'Arc |
| 5 - Aval step Jaujac - La Souche* | 15 - Plage des Blachas - Salavas* |
| 6 - Plage du Pal - Antraigues* | 16 - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc* |
| 7 - Plage du Goulet - Lalevade* | 17 - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc* |
| 8 - Plage du Poisson - Ucel | 18 - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche* |
| 9 - Plage du Pont - Vogüé | 19 - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche* |
| 10 - Plage de la Reine - Balazuc* | 20 - Plage du Peyrolais - St Julien de Peyrolas* |
| | 21 - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche St Paulet de Caisson* |

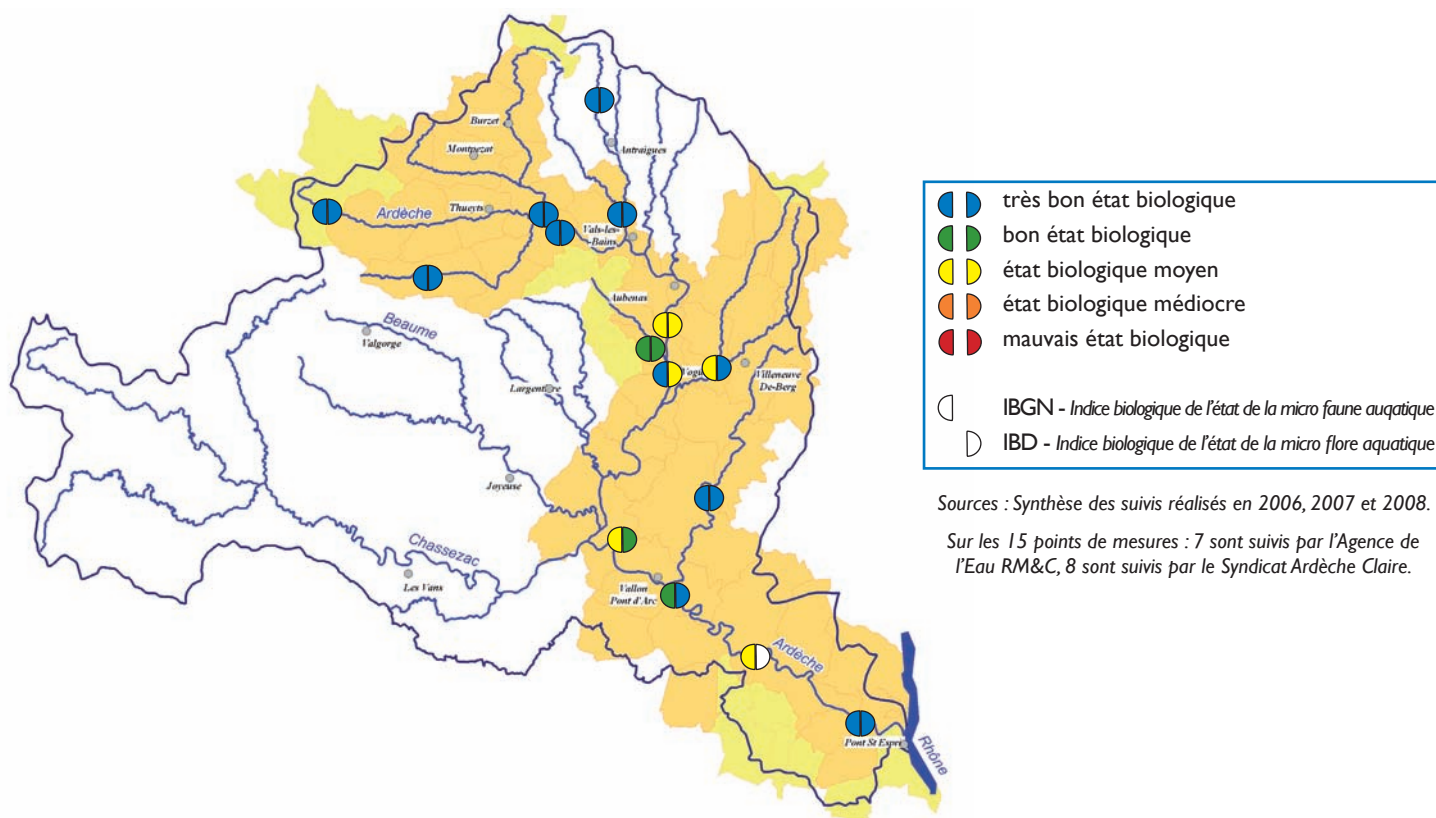
▼ Autres points d'analyse :

- 1' - Bourges à Aulueyres - St Pierre de Colombier
- 2' - Fontaulière - amont confluence avec l'Ardèche - Meyras Pont de Labeaume
- 3' - Volane - amont confluence avec l'Ardèche - Vals les Bains
- 4' - Ardèche - aval station de Tartary - Aubenas
- 5' - Ardèche - aval station du Bourdary - Aubenas
- 6' - Ardèche - amont confluence avec l'Auzon - St Sernin
- 7' - Ardèche - amont confluence du Font Rome - St Sernin

* : Sites de baignade suivis par la DDASS

nom en bleu : Futurs sites de baignade du Schéma de cohérence des activités de loisirs

Suivi de la qualité biologique de la rivière :



Une qualité globalement satisfaisante, quelques secteurs à surveiller et où cibler nos efforts :

Qualité bactériologique :

Ces premiers résultats montrent qu'une large majorité des sites de baignade sont de qualité bonne à très bonne.

5 points, souvent situés à l'aval de rejets de stations d'épuration, ont une mauvaise qualité bactériologique.

Ainsi, le futur site de la Plage du Poisson ne pourra être un site de baignade qu'après la mise en place d'un traitement complémentaire bactériologique dans le secteur de la boucle d'Aubenas (comme prévu dans le Contrat de Rivière 2007-2014).

Qualité biologique :

La qualité écologique de nos rivières est elle aussi globalement bonne, voire très bonne en particulier sur les cours d'eau de l'amont.

Les indicateurs ont cependant tendance à se dégrader sur les zones les plus urbanisées de la vallée de l'Ardèche.

Une altération physique de la rivière (c'est le cas dans le secteur de la boucle d'Aubenas) et des teneurs en phosphore et en azote légèrement supérieures à la normale expliquent en partie ces observations. Ces paramètres sont responsables des phénomènes d'eutrophication (prolifération végétale dans les milieux aquatiques entraînant une baisse de la quantité d'oxygène disponible).

Pour y remédier, la mise en place d'un traitement spécifique de ces rejets au niveau de la boucle d'Aubenas et la construction d'une nouvelle station d'épuration à Vallon Pont d'Arc sont prévues dans le cadre du Contrat de Rivière.

En ce début d'été, qui s'annonce très chaud et très sec, les conditions climatiques et hydrologiques (évolution de la quantité d'eau dans les rivières) auront aussi un effet déterminant sur la qualité des eaux.



Quantité d'eau - été 2009 :

une grande vigilance pour les cours d'eau du bassin versant de l'Ardèche

Après la grande quantité de pluie et de neige tombées au cours de cet hiver (précipitations excédentaires de +33 % par rapport à la normale sur la période de septembre 2008 à mai 2009 enregistrées à la station de Montélimar), le printemps et le début de cet été se caractérisent par des épisodes venteux et de très fortes températures.

Ces conditions aggravent la baisse des débits de nos cours d'eau, habituelle en cette saison pour nos rivières méditerranéennes, rappelant fortement les étés secs de 2003 et 2005.

Situation hydrologique des rivières fin juin 2009 :

En termes de quantité d'eau, deux situations se distinguent sur notre bassin versant :

Les débits de l'Ardèche et du Chassezac peuvent être soutenus à partir de réserves d'eau stockées dans les barrages.

A l'amont de ces réserves ainsi que sur les affluents, la quantité d'eau des rivières dépend directement des conditions climatiques et des prélèvements.



Auzon à Vogüé - les 22/04 et 01/07/2009

Cours d'eau non soutenus :

On dispose de peu d'éléments pour suivre l'état de ces cours d'eau, en temps réel. Une des propositions du SAGE Ardèche est d'ailleurs d'améliorer cette connaissance par des outils de suivi appropriés.

Si l'on se base sur la station de mesures de la Fontaulière, on observe un tarissement rapide des débits (de 1.3m³/s au 15 juin on est passé à 0.8m³/s au 28 juin). Les valeurs de débits restent cependant au dessus de celles de 2003 et 2005.

Sur l'Altier, affluent du Chassezac en Lozère, les débits sont passés en dessous du seuil de vigilance.



Ardèche à Vogüé - le 01/07/2009

Cours d'eau soutenus :

Les stocks disponibles en début de saison pour le soutien d'étiage ont été constitués en totalité. Ce sont près de 20 millions de m³ qui pourront être délivrés pour soutenir le débit de l'Ardèche et du Chassezac.

Le soutien d'étiage du Chassezac a débuté le 15 juin avec un débit objectif à 1,5 m³/s jusqu'à la fin du mois de juin pour atteindre progressivement 2,25 m³/s à partir du 30 juin.

Dans le cas de l'Ardèche, le soutien a démarré le 15 juin avec un débit objectif de 3m³/s à Vogüé, porté ensuite à 3.5m³/s. Or ce débit objectif n'est pas atteint : les débits mesurés à Vogüé depuis la fin du mois de juin sont compris entre 2 et 2,5 m³/s.

Compte tenu des stocks disponibles et des prévisions météorologiques qui annoncent un été particulièrement chaud et sec, une gestion très fine des réserves a été engagée.

Les mesures actuelles de surveillance et de gestion de l'étiage :

Aujourd'hui, la **zone hydrologique Ardèche non soutenue est concernée par un niveau de restriction de pénurie sévère** (se reporter à l'arrêté cadre sécheresse du 19/06/06 et à l'arrêté préfectoral n°2009-183-19 du 02/07/09 pour connaître le détail des seuils et niveaux de restriction pour chaque usage de l'eau, sur le site : www.ardeche.pref.gouv.fr).

Sur les axes réalimentés, comme chaque année, une cellule de gestion des étiages est organisée autour des services de l'Etat, regroupant le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche, EDF, le Syndicat des eaux de la Basse Ardèche et le Syndicat Mixte Ardèche Claire, afin d'assurer la surveillance des niveaux d'eau et la bonne gestion des réserves.

L'été est la période la plus critique pour nos ressources en eau : les niveaux d'eau sont au plus bas et nos besoins pour l'irrigation et la population, touristique et permanente, sont très forts. C'est aussi le moment où la qualité des eaux et de la rivière sont les plus fragiles.

Durant cet été, la plus grande vigilance est donc recommandée quotidiennement à tous pour garantir la qualité et la quantité de notre patrimoine commun, l'eau.

